



Exchange Regulation

SIX Swiss Exchange AG  
**SIX Exchange Regulation**  
Selnastrasse 30  
CH-8001 Zürich

Kontaktperson:

Therese Grunder  
T +41 58 399 2909  
Manuel Zweifel  
T +41 58 399 2575

vernehmlassung@six-group.com

Zurich, 13 juillet 2016

**Consultation sur la révision du règlement complémentaire de cotation des emprunts, du règlement complémentaire de cotation des instruments dérivés et de la directive concernant les procédures applicables aux droits de créance**

Madame, Monsieur,

Les règlements complémentaires actuels de cotation des emprunts et de cotation des instruments dérivés sont entrés en vigueur en juillet 2009 et n'ont subi que quelques adaptations d'ordre formel depuis lors.

Le Comité pour la réglementation des émetteurs du Regulatory Board de SIX Swiss Exchange (Issuers Committee) a donc décidé de réviser ces règlements. La révision vise à corriger les différences constatées entre les règlements, à intégrer la pratique existante dans les règlements et à prendre en compte l'évolution des marchés de ces dernières années et les besoins que celle-ci a engendrés. Les adaptations sont en partie de fond, en partie d'ordre purement formel. En outre, la directive concernant les procédures applicables aux droits de créance doit être complétée eu égard aux délais applicables aux demandes.

Vous trouverez en annexe un aperçu des modifications sous forme de tableau. Les modifications envisagées sont mises en valeur avec des «marques de révision» dans le tableau. Le contexte des modifications est expliqué brièvement à chaque fois. Nous vous prions de bien vouloir insérer vos commentaires directement dans le document dans la colonne prévue à cet effet. Vous trouverez les dispositions applicables au règlement de cotation des emprunts, au règlement complémentaire de cotation des instruments dérivés et à la directive concernant les procédures applicables aux droits de créance sous le lien Internet suivant:

<https://www.six-exchange-regulation.com/fr/home/regulation/issuer.html>

Nous vous invitons donc à examiner les modifications prévues des réglementations précitées et à nous transmettre votre prise de position d'ici au **vendredi 19 août 2016** par voie électronique (e-mail: [vernehmlassung@six-group.com](mailto:vernehmlassung@six-group.com)). Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration.

SIX Exchange Regulation publiera les réponses à la consultation qui lui seront parvenues sur son site Web (<https://www.six-exchange-regulation.com/fr/home/publications/explorer/consultations.html>). Si vous ne souhaitez pas que votre saisie soit publiée, veuillez nous l'indiquer par écrit.



Exchange Regulation

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Avec nos salutations les meilleures

SIX Swiss Exchange AG

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Grunder".

Therese Grunder  
Co-Head Listing  
SIX Exchange Regulation

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Zweifel".

Manuel Zweifel  
Senior Listing Specialist  
SIX Exchange Regulation